

Taxi le journal



Bureau du taxi
et du remorquage
de Montréal

DANS CE NUMÉRO

FEUX DE CIGARETTE À respecter sous peine d'amende	3
L'ÉCOLE DU TAXI Fintaxi achète!	5
LA CONVENTION DE GARDE Conforme? Non-conforme?	10
TAXI HYBRIDES Québec nous encourage	12
CHAUFFEUR DE TAXI Un métier dangereux?	14



LES VOITURES DU BTR

UN NOUVEAU LOOK

En 2007, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) mettait en place une nouvelle génération de la police de quartier. Celle-ci repose sur une série d'éléments, dont une plus grande visibilité du SPVM dans les rues de la métropole. Pour y arriver, le Service a élargi son offre de services à la population en intégrant les agents de stationnement (ADS) et le Bureau du taxi et du remorquage (BTR).

Les ADS et le personnel du BTR s'ajoutent donc à la grande famille du SPVM qui comprend, en plus des patrouilleurs, les policiers du métro, les cadets et les brigadiers scolaires.

Puisque l'arrivée de ces nouveaux services commandait une nouvelle identité visuelle qui rassemblerait tous ses services, le SPVM, après une consultation interne et externe, a adopté une nouvelle identité visuelle appelée familièrement « l'étoile ».

Il faut remonter au symbole visuel utilisé durant l'Expo 67 pour apercevoir l'esquisse de cette « étoile ». Une identité visuelle qui souligne la fraternité et la solidarité entre les

peuples. C'est cette image qui inspira les concepteurs de la fameuse étoile du SPVM. Elle signifie l'excellence dans laquelle on distingue une silhouette humaine qui rappelle que le respect de l'être humain est au cœur du travail de tout le personnel du Service.

Dorénavant, le logo du SPVM se retrouve sur tous les véhicules, y compris ceux des ADS et du BTR, à l'intérieur des écussons des unités du SPVM qui conservent tout de même leur spécificité grâce au jeu de couleurs unique à chacun d'eux. ▲



Richard Boyer, assistant-directeur,
Service des communications opérationnelles,
division de l'administration du SPVM,
éditeur de Taxi Le Journal.

Mot de l'éditeur

Déjà quelques mois que vous étiez sans nouvelles de nous. Des circonstances exceptionnelles ont fait en sorte que nous avons dû interrompre la publication du Journal, faute de rédacteur en chef. De fait, Richard Leblanc notre rédacteur en chef a accepté de nouvelles responsabilités au Service de police de la ville de Montréal. Il travaille maintenant pour la Direction stratégique du Service. De notre côté, nous nous sommes heurtés à la dure réalité de trouver la perle rare capable de prendre en main l'ensemble du Journal.

C'est maintenant chose faite! La nouvelle rédactrice en chef est Mme Béatrice Miszczak qui possède une expérience de plus de vingt-cinq ans en rédaction.

Sous la direction de Mme Miszczak, le Journal, tout en conservant les grandes chroniques, présentera une nouvelle « facture » à l'image de notre rédactrice. Il continuera à paraître 4 fois par années soit mars, juin, septembre et décembre, et sera transmis selon les mêmes modalités.

Voilà, c'est reparti! ▲

FINANCEMENT TAXI

depuis 30 ans

À vous d'en profiter!



Farès Khoubbieh
directeur financement taxi

Lors de la dernière année, nos RISTOURNES versées aux membres correspondaient à environ 1,30% de rabais en intérêts sur un financement taxi. Faites le calcul, cela peut représenter beaucoup d'économie d'argent. Voilà un réel avantage qu'aucune autre institution financière que Desjardins ne peut vous offrir.

RISTOURNES = RABAIS 1,30 %

CELA PEUT REPRÉSENTER DES MONTANTS FORT IMPORTANTS... INFORMEZ-VOUS!
LA CAISSE DESJARDINS ALLARD-SAINTE-PAUL PEUT VOUS FAIRE ÉCONOMISER

514 765-3577

FINANCEMENT FACILE

- Achat de permis taxi
- Refinancement de permis
- Achat de véhicule
- Achat de maison
- Rénovation de maison

Les détenteurs de permis taxi peuvent refinancer leur permis à notre Caisse et ainsi utiliser leur capital pour différentes raisons.

Avec Desjardins, tous les types de financement sont disponibles au même endroit. Il s'agit d'un avantage important à considérer.

514 765-3577

LES AVANTAGES

- Conditions de prêt taxi exceptionnelles
- Rendez-vous rapide
- Plusieurs termes
- Réponse en 48 heures
- Aucune cotisation
- Aucun frais d'ouverture de dossier
- Aucun frais de renouvellement
- Rabais sur hypothèque
- Différents avantages pour vos proches



Desjardins
Caisse Allard-Saint-Paul

**PIONNIERS
DANS LE
FINANCEMENT TAXI
DEPUIS 30 ANS**

**APPELEZ-NOUS,
VOUS SEREZ SURPRIS!**

Centre de services Saint-Paul
5599, rue Laurendeau, Montréal (Québec) H4E 3W2

Siège social
2645 rue Allard
Montréal (Québec)
H4E 2L7

514 765-3577



AVIS AUX CHAUFFEURS

Vous devez respecter la signalisation du feu cigarette. Lorsqu'un panneau de signalisation autorise le passage, vous pouvez l'utiliser. Par contre, si aucune signalisation ne vous donne ce droit, vous devez respecter les feux de signalisation sous peine d'amende. ▲



EN BREF NOUVELLES DE L'INDUSTRIE DU TAXI

Les travaux de la Table de concertation du taxi composée de représentants du MTQ, CTQ, SPVM, TAQ, CPCDIT, AHTT, AHGM et du BTR ont discuté en 2007 de sujets tels que :

Modifications réglementaires en vue d'adoption par la Ville de Montréal dont les principaux ajouts sont :

- ▶ La création d'un permis d'intermédiaire spécialisé en service restreint pouvant répartir à des détenteurs de permis spécialisé en service restreint, et ce, sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

- ▶ L'obligation aux détenteurs de permis de propriétaires de taxi spécialisés en service restreint d'être membre d'un intermédiaire en service spécialisé en service restreint.
- ▶ L'obligation d'arborer un lanterneau unique pour les détenteurs de permis de propriétaire de taxi spécialisé en service restreint.



Hauteur : 20,3 cm ; longueur : 56,9 cm ; largeur : 6,9 cm

- ▶ L'obligation d'une formation (60 heures) spécifique aux chauffeurs de limousines et limousines de grand luxe.

Se poursuivent en 2008 les dossiers suivants :

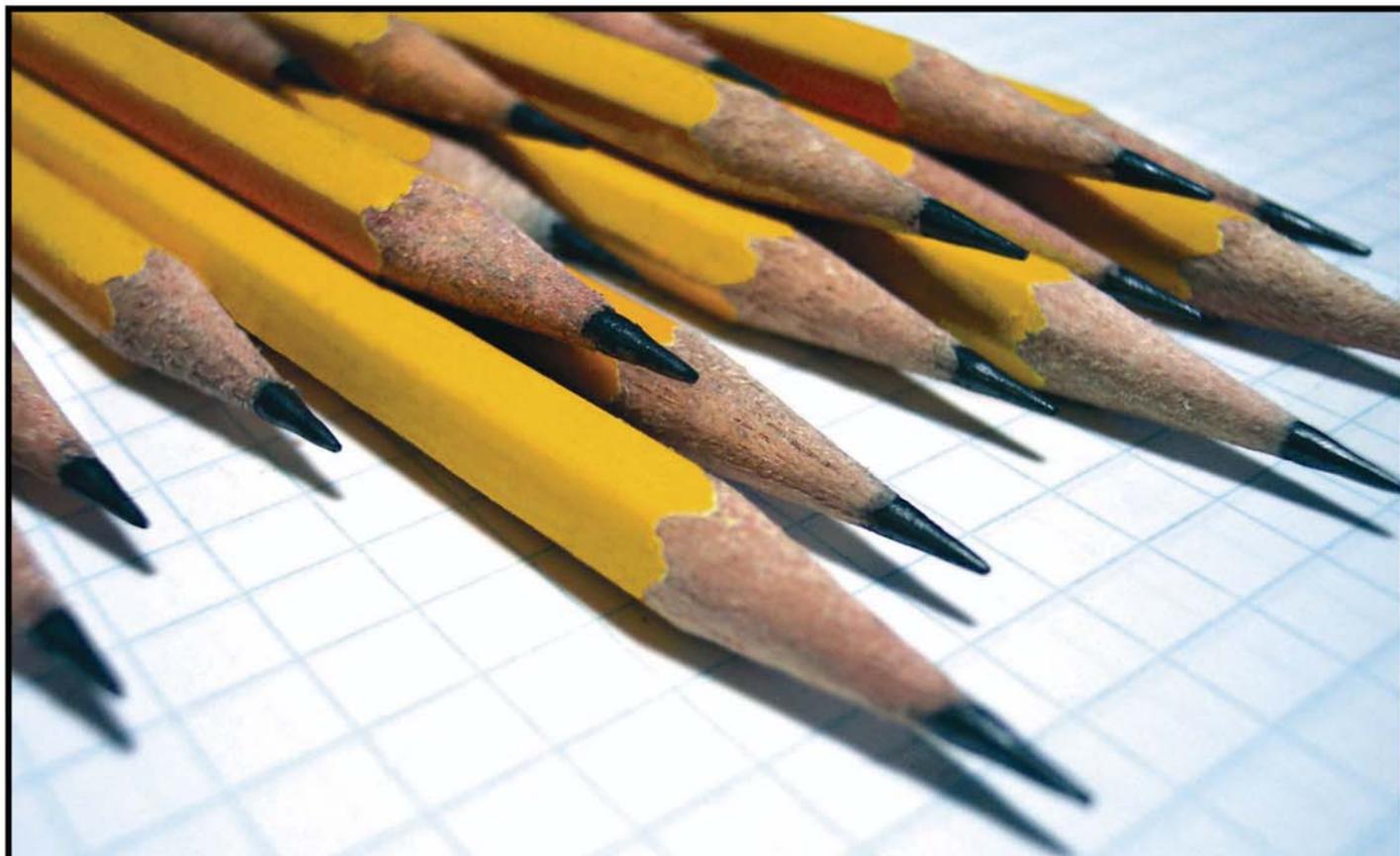
- ▶ L'utilisation par l'industrie du taxi de véhicules hybrides et/ou de véhicules reconnus pour sa faible émission de gaz à effets de serre (GES).
- ▶ L'engagement du chauffeur à la qualité du service.
- ▶ La publicité sur les véhicules taxis. ▲

Bonne nouvelle! Le comité des postes d'attente a recommandé à l'arrondissement Ville-Marie l'installation d'un poste d'attente devant l'hôtel Ritz Carlton situé sur Sherbrooke. Cinq emplacements seront réservés pour répondre au besoin de la clientèle. **Implantation prévue: avril 2008.** ▲



ERRATUM

Lors de l'envoi de l'avis de renouvellement du permis de taxi, une erreur s'est glissée concernant l'échéance du paiement. On devrait lire : « Afin de maintenir votre (vos) permis de taxi en vigueur, vous devez acquitter au plus tard le 31 mars 2008 (et non 2009) le droit annuel relatif à votre (vos) permis. » Excusez-nous de ce contretemps.



On a fait nos **DEVOIRS!**

- ✓ Plus besoin d'une (1) année d'expérience dans le taxi
- ✓ Le permis de travail « pocket » n'est plus obligatoire
- ✓ Déboursement à 100 % du prêt consenti « aucune retenue »
- ✓ Aucune limite sur le nombre de permis à financer

FINANCEMENT :

- Financement ou refinancement de permis de taxi
- Financement de véhicules taxi de tous genres
- Avances de fonds pour vos projets d'affaires ou personnels
- Investissement dans les besoins reliés à l'industrie

SERVICES TAXI :

- Assurances
- Carte de membre pour un ensemble de services
- Prêts hypothécaires et forfait bancaire exclusifs à nos clients
- Services juridiques spécialisés taxi sur place

et plus encore...

514 353-2757
1 866 227-2091
www.fintaxi.com



partenaire de l'industrie et maintenant
propriétaire de l'École du taxi

(Centre de formation professionnelle pour l'industrie du taxi du Québec inc.)

TRANSACTION MAJEURE DANS L'INDUSTRIE DU TAXI FINTAXI FAIT L'ACQUISITION DE L'ÉCOLE DU TAXI

Le 6 février dernier, FinTaxi sec. (« FinTaxi »), une société en commandite créée à l'initiative du Fonds de solidarité FTQ en 2003, a annoncé l'acquisition du Centre de formation professionnelle pour l'industrie du taxi du Québec (CFPITQ), que la plupart des chauffeurs et chauffeuses connaissent sous le nom de « l'École du taxi ».

Bien que FinTaxi et le CFPITQ continuent d'évoluer dans leurs locaux respectifs, il ne peut s'agir que d'une excellente nouvelle pour les chauffeurs de taxi qui pourront finalement trouver, à une même enseigne, tous les services et outils dont ils ont besoin pour débiter dans l'industrie et assurer leur développement.

Depuis sa fondation en 1987, le CFPITQ a formé et certifié plus de 7 000 chauffeurs de taxi, en plus d'être le seul centre de formation privé de l'industrie du taxi reconnu à la fois par le ministère des Transports du Québec, le ministère de l'Éducation et la Ville de Montréal. De son côté, en tant que première entreprise au Québec spécialisée dans le financement de l'industrie du taxi, FinTaxi a déjà fait bénéficier plus de 900 chauffeurs de ses solutions de financement avantageuses, permettant ainsi à plusieurs d'entre eux de devenir propriétaires de leur permis et d'accéder au statut d'entrepreneur.

Figure bien connue des acteurs de l'industrie, le fondateur du CFPITQ, Fernand Bouchard, s'est dit très enthousiaste à l'idée que son école bénéficie de l'expertise unique de FinTaxi, qui profite pour sa part de l'appui financier d'une institution aussi prestigieuse que le Fonds de solidarité FTQ : « Ce n'est un secret pour personne, c'est en grande partie la qualité de la formation offerte aux chauffeurs, et du service à la clientèle qui en découle, qui permettra à la profession de chauffeur de taxi d'acquiescer la reconnaissance à laquelle nous aspirons tous. C'est avec une certaine nostalgie que je laisse aller mon école, mais je suis certain que FinTaxi saura la mener vers de nouveaux standards d'excellence, pour le plus grand bien des chauffeurs et de l'industrie. »

En ce sens, Serge Mâsse, le président-directeur général de FinTaxi reconnaît que cette acquisition marque une étape majeure dans l'évolution de son entreprise, puisqu'elle

bonifie considérablement l'offre de services de FinTaxi : « Les services de formation viennent enrichir notre offre actuelle et s'inscrivent parfaitement dans notre volonté de créer un véritable centre d'expertise privé qui vise à améliorer les conditions des chauffeurs de taxi et à dynamiser cette industrie qui, rappelons-le, réalise un chiffre d'affaires de 350 millions de dollars et effectue 75 millions de transports annuellement, au Québec seulement. »

« Lors de la création de FinTaxi, il y a cinq ans, notre objectif premier a toujours été de donner aux chauffeurs un accès privilégié à tous les outils et services dont ils ont besoin pour réussir dans cette industrie et prendre en main leur destinée. Par cette acquisition, nous démontrons clairement notre volonté d'améliorer les conditions d'exercice de la profession de chauffeur de taxi et de faire en sorte que cette dernière soit enfin reconnue à sa juste valeur », de conclure Serge Mâsse. ▲



On a d'autres avenues que le financement de permis de taxi

- REFINANCEMENT**
 - Fonds de roulement
 - Mise de fonds pour l'achat de votre maison
 - Consolidation de dettes
- FINANCEMENT VÉHICULE-TAXI**
- UN SERVICE CLÉ EN MAIN**
- DES PARTENAIRES-TAXI**



FIN TAXI

.sec

L'avenue à emprunter

514 353-2757 / 1 866 227-2091

www.fintaxi.com
info@fintaxicom

LE GPS

LE GPS C'EST POUR BIENTÔT

Récemment, M. Daniel Bouchard, directeur général du Comité provincial du taxi, confiait au Journal de Montréal que Québec allait bientôt autoriser l'installation de systèmes de répartition automatique (GPS) dans les voitures taxis. Bonne nouvelle! Plusieurs attendent cette décision avec impatience. Les avantages de cette technologie sont tellement nombreux, tant pour les chauffeurs que pour les clients, que l'on a hâte de la mettre en application. C'est pour ce printemps, dit-on.

Le Québec en retard

La réglementation régissant l'utilisation du GPS est très stricte. « Nous sommes les seuls en Amérique du Nord à faire la répartition des appels par la voie des communications audio entre le répartiteur et le chauffeur », affirme M. Bouchard. Mais les temps changent. La ministre des Transports, Mme Julie Boulet, serait sur le point d'annoncer l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation.

L'équipement

Le taxi sera équipé d'un écran d'affichage pour les appels, d'un module, d'un émetteur-récepteur GPS et vraisemblablement d'un lecteur de cartes de crédit avec imprimante.

Un dispositif permettra en outre aux chauffeurs victimes d'agression de réclamer l'aide de la police.

Les avantages

Lorsqu'un client effectue une demande de service, le système repère le taxi le plus près et affiche les coordonnées du client à l'écran. De plus, le système

- ▶ indique à l'écran les meilleurs itinéraires,
- ▶ procure un meilleur service à la clientèle en diminuant le temps d'attente de celui-ci,
- ▶ permet une économie appréciable d'énergie puisque le chauffeur le plus près se rend sur les lieux,
- ▶ diminue la pollution sonore dans l'auto, car on n'entend plus le répartiteur à la radio,
- ▶ assure la sécurité du chauffeur en raison du fait que le répartiteur peut localiser la voiture en cas d'incidents ou d'accidents,
- ▶ permet d'envoyer un coup de fil automatique pour avertir le client de l'arrivée imminente du taxi.

Les répartiteurs et les téléphonistes ne disparaîtront pas. Le système traitera 80 % des appels. Les autres, plus complexes, auront besoin d'un traitement spécifique.

Combien en coûte-t-il?

L'installation du système GPS coûtera 2 500 \$ environ. On s'entend à ce 4 000 des 8 400 taxis du Québec l'acquiescent rapidement. Les grandes entreprises de 100 véhicules et plus l'adopteront dans un premier temps. Les petites flottes de 50 véhicules ou moins suivront plus tard. Au Québec, les coûts seront assumés tant par les entreprises de taxi que par les 7 000 propriétaires de permis.

FinTaxi suit la situation de près

La société commanditée par le Fonds de solidarité FTQ, FinTaxi, assure déjà le financement des permis de taxi. Elle a accordé 50 millions en prêts aux propriétaires jusqu'à maintenant. « Il y aura d'autres besoins de financement pour la mise en place de ces nouveaux systèmes à la fine pointe de la technologie, précise M. Serge Mâsse. Nous nous préparons. » Avis aux intéressés. ▲



Desjardins
Caisse Allard-Saint-Paul

Centre de services Saint-Paul
5599, rue Laurendeau, Montréal
(Québec) H4E 3W2

Siège social
2645 rue Allard
Montréal (Québec)
H4E 2L7

514 765-3577

FINANCEMENT TAXI

depuis 30 ans

C'EST FACILE, INFORMEZ-VOUS!

PROFITEZ DE NOS RISTOURNES ET OBTENEZ AINSI DES RABAIS

514 765-3577

Spinelli Toyota, synonyme de fiabilité



CAMRY 2008

Maintenant disponible
en version hybride

**PASSIONNÉ DE
L'AUTOMOBILE DEPUIS
1922**

PROGRAMME **SPÉCIALEMENT**
CONÇU POUR LES
TAXIS

SVP Contactez : **PAUL NOORY**
Gérant, Ventes véhicules neufs
paul.noory@spinelli.com

SPINELLI

TOYOTA
Lachine

561, boul. Saint-Joseph (angle de la 6^{ième} Avenue)

514 634-7171 | SPINELLItoyota.com



TOYOTA

faire toujours mieux



L'industrie du taxi est ciblée par Revenu Québec et Revenu Canada et la prudence est de mise.

La meilleure protection à votre disposition c'est de transiger avec l'équipe de **Travaill(e)urs Autonomes Québec inc.** et ses experts associés, **UNE ÉQUIPE** dynamique COMPOSÉE de :

- Comptables;
- Avocats;
- Professionnels de la restructuration et de l'aréorganisation commerciale;
- Fiscalistes;
- Représentants pour négociation/médiation.

Avec notre équipe, vous n'avez pas à parler ou rencontrer les représentants du gouvernement.

Nous intervenons immédiatement dans l'éventualité d'une vérification fiscale.

Informez-vous avant qu'il ne soit trop tard!

Informez-vous avant qu'il ne soit trop tard!!

la
force
du groupe

La CTQ révoque les permis

Bas-Saint-Laurent

La Commission des transports du Québec (CTQ) a révoqué l'été dernier un permis de propriétaire de taxi de Cabano, dans la région du Bas-Saint-Laurent. L'entreprise 9123-9962 Québec inc., faisant affaires sous la raison sociale Trans Adapt, se voit révoquer son permis de propriétaire de taxi pour besoin particulier Q-207322-002A desservant le territoire de l'agglomération A-13 Rivière-du-Loup.

La Commission des transports a révoqué ce permis de l'entreprise, car cette dernière a exploité son permis en contravention de conditions établies par une décision de la Commission. En effet, le 5 mai 2006, la Commission n'accueillait qu'en partie la demande présentée par Trans Adapt en lui interdisant de doter son taxi adapté d'un fauteuil gériatrique ainsi que d'équipements à caractère médical. Or, selon une plainte formulée, il semblerait que l'entreprise effectuait sur une base courante le transport de patients en fauteuil

gériatrique sur le territoire de l'agglomération A-13 Rivière-du-Loup. De plus, M. Henri Dionne, président de Trans Adapt a admis avoir fait des transports avec des fauteuils gériatriques et de l'équipement médical.

L'accompagnement des bénéficiaires du réseau de la santé est une spécialisation prévue au Règlement sur les services de transport par taxi et une personne doit remplir plusieurs conditions pour l'obtenir. De l'avis de la Commission, Trans Adapt offre manifestement un service d'accompagnement des bénéficiaires du réseau de la santé, qui est une spécialisation pour laquelle elle n'est pas autorisée, sous le couvert d'un service de transport par taxi assorti de conditions pour le besoin particulier des personnes handicapées.

En d'autres termes, Trans Adapt fait consciemment et indirectement ce que deux décisions de la Commission lui refusaient de faire directement.

La Commission ne peut tolérer que le titulaire d'un permis qu'elle a délivré exploite de façon aussi évidente en contravention de conditions qu'elle a établies dans l'intérêt public. Numéro de la décision : QPTV07-00171.

Côte-Nord

Le 14 décembre 2007, la Commission a également révoqué un permis de propriétaire de taxi de Fermont, dans la région de la Côte-Nord. M. Martin Rioux s'est vu révoquer son permis de propriétaire de taxi Q-207234-001A desservant l'agglomération de Fermont.

Depuis le 5 juillet 2007, M. Rioux n'exploitait plus son permis de propriétaire et aucun véhicule n'était rattaché au dit permis. Il contrevenait ainsi à la Loi concernant les services de transport par taxi et au Règlement sur les services de transport par taxi.

Numéro de la décision : QPTC07-00318. ▲

Les décisions de la Commission peuvent être consultées via Internet à l'adresse suivante : www.ctq.gouv.qc.ca

OPÉRATIONS DU BTR PLUSIEURS ILLÉGAUX PRIS EN FLAGRANT DÉLIT

Dans le cadre des opérations régulières, les inspecteurs du Bureau du taxi et du remorquage n'ont pas chômé. Ils ont procédé à la saisie de neuf véhicules utilisés pour transport illégal (transport rémunéré de personnes sans permis) et émis treize constats d'infractions pour non-respect de la réglementation. Lesdits transports ont eu lieu principalement dans le centre-ville de Montréal. Voici quelques-uns des véhicules saisis lors des opérations de contrôle.



Titulaire de permis qui utilise une auto autre que celle rattachée au permis.

Notre dernière prise date du 29 janvier 2008. En effet, lors de leur patrouille habituelle les inspecteurs ont remarqué un véhicule en attente tout près d'un grand hôtel du centre-ville. Après enquête, le véhicule fut saisi en vertu de la loi concernant les services de transport par taxi.

ÉVITER LES PERTES DE TEMPS

NON CONFORME

Afin d'éviter d'être refusé lors de l'enregistrement de votre convention de garde au Bureau du taxi et du remorquage, veuillez vous assurer que ce document est bien complété. Les principales causes de refus au comptoir sont illustrées ci-dessous.

Bureau du taxi et du remorquage
CONVENTION DE GARDE
Ville de Montréal No: **254652**

PROPRIÉTAIRE

NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE ENREGISTRÉ: **Vivan Deschamps**
 ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE ENREGISTRÉ: **1234 Du Paradis**
 NOM ET PRÉNOM DU REPRESENTANT AUTORISÉ S'IL Y A LIEU:
 ADRESSE DU REPRESENTANT AUTORISÉ:
 NUMÉRO DU PERMIS CTQ: **1** **11MDD1A001AD@A94**
 DURÉE DE LA CONVENTION: **2** **06-11-07** 08:06:12
 SIGNATURE: **3**
 DATE: **4** **06-11-07** HEURE: **15h00**

LA DURÉE DE LA CONVENTION DE GARDE NE PEUT EXCÉDER LA DATE D'EXPIRATION DU PERMIS DE CHAUFFEUR. (RÉGL. 03-105, ART. 31 (3)).

CHAUFFEUR

NOM: **Sanschagrin**
 PRÉNOM: **Parti**
 ADRESSE: **4949 molson**
 NUMÉRO DU PERMIS DE CHAUFFEUR: **209999**
 EXPIRATION DU PERMIS DE CHAUFFEUR: **2008-06-12**
 SIGNATURE: **3**
 DATE: **06-11-05** HEURE: **15h00**

CE DOCUMENT DOIT ÊTRE ENREGISTRÉ AU BUREAU DU TAXI ET DU REMORQUAGE DANS LES 72 HEURES DE SA SIGNATURE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 86 DU RÈGLEMENT 03-105. APRÈS CE DÉLAI, IL CESSE D'ÊTRE VALIDE.

ANNULATION

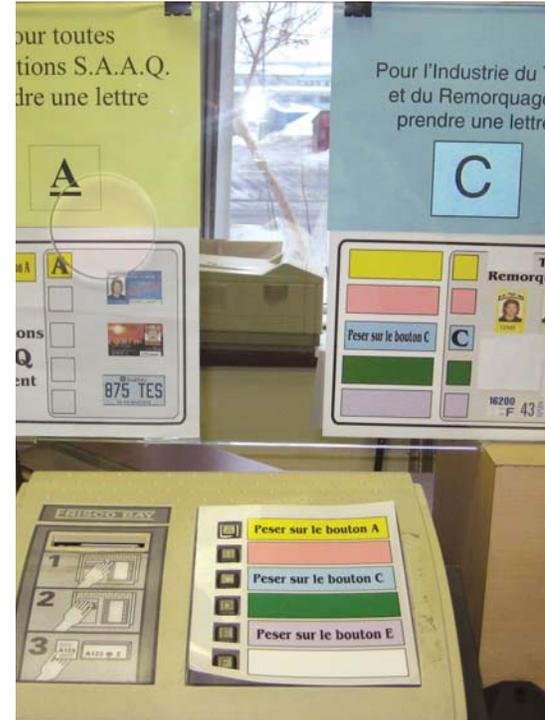
SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE:
 SIGNATURE DU CHAUFFEUR:
 DATE:

Copie du propriétaire

- 1 Erreur de numéro de permis
- 2 Date modifiée après signature
- 3 Document non signé
- 4 Date rayée à la main et modifiée.

Entre la date originale de la signature du propriétaire et la date de signature du chauffeur, il y a plus de 72 heures.

UN SERVICE EXCLUSIF À L'INDUSTRIE DU TAXI ET DU REMORQUAGE



Vous avez des transactions à effectuer à la SAAQ ou au Bureau du taxi pour vos permis de taxi ou de remorquage, assurez-vous de prendre la lettre « C » pour obtenir un service rapide.

Notre objectif est de vous servir à l'intérieur d'un délai de 15 minutes. La lettre « C » est exclusivement réservée à notre clientèle du taxi et du remorquage. Nous avons amélioré notre système de distribution de numéros, à vous de prendre la bonne lettre à votre arrivée. ▲

Gingras Taximètre-Cellubel Communications Inc.

5844 des ÉCORES # 100
 Montréal, Québec H2G 2J1
 Sans frais

Tél: 272-3924

1-877-272-3924

Fax: 277-2656

VENEZ NOUS RENCONTRER À NOTRE LOCAL

NOUS SOMMES



À VOTRE SERVICE

(GARANTIE DE DEUX ANS PIÈCES ET UN AN SUR MAIN D'OEUVRE)



RADIO KENWOOD
 TK-7102
 TK-7160
 TK-8102
 TK-8160

contrat de service disponible sur majorité de modèles de radios

dome A-11 et dome VISA aussi disponible mandataire de la CTQ (validation)

LE TAXIMÈTRE NG DE GARVIN ELECTRONIQUE



(GARANTIE DE DEUX ANS PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE)

nous réparons et installons toutes marques de compteurs et de radios

Il est temps....

En tant que travailleur autonome, vous ne pouvez bénéficier d'un plan de pension ou d'un revenu si il vous arrive quelque chose. Qu'allez vous faire si vous êtes incapable de travailler pendant un certain temps ?

Dans l'industrie du taxi nous manquons de services à ce niveau là. Un ancien confrère en collaboration avec Le « Groupe Financier Ansary et Desjardins Sécurité Financier », propose des avenues intéressantes aux chauffeurs de taxis.

Prenez donc le temps de vous renseigner, ça n'engage à rien, mais ça peut vous apporter des solutions qui rendront votre métier beaucoup plus sécuritaire sur le plan financier.*

* Témoignage d'un Confrère de Taxi.



Pejman Assadi (Marketing Manager)
Tel 514 483 2070 Ext: 270
Cell 514 562 2340
Fax 514 483 3026
Email pejman@afgconsulting.com



Nima Tahriri (Financial Security Advisor)
Tel 514 483 2070 Ext: 317
Cell 514 592 6439
Fax 514 483 3026
Email nima.tahriri@afgconsulting.com

QUÉBEC ENCOURAGERA L'ACHAT DE VÉHICULES

TAXI

En 2007, Québec annonçait qu'il songeait à adopter des mesures pour inciter les chauffeurs à se procurer des voitures hybrides. Lors du colloque sur le taxi, organisé par le Bureau du taxi et du remorquage en mai dernier, une représentante du ministère des Transports du Québec (MTQ), Mme France Dompierre, avait levé le voile sur les intentions du MTQ concernant l'industrie du taxi. Elle avait abordé les points suivants :

- ▶ la Politique québécoise du transport collectif;
- ▶ la volonté du gouvernement d'être un leader du développement durable;
- ▶ la création d'une nouvelle source de financement provenant d'une redevance auprès des compagnies pétrolières, le Fonds vert;
- ▶ l'adoption du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport routier des personnes;

- ▶ l'octroi d'une subvention à l'acquisition d'un véhicule hybride (neuf et d'occasion) pouvant aller jusqu'à 2 000 \$;
- ▶ la nécessité que le véhicule hybride soit affecté au service de taxi pour au moins 350 000 km ou cinq années.

« C'est la première fois qu'un programme de cette nature est mis sur pied au Québec », soutient Mme Dompierre. Le plan d'action dont elle avait présenté les grandes lignes au colloque du taxi coûtera 25 millions de dollars et s'échelonne sur cinq ans. Tous les programmes découlant de la Politique québécoise du transport collectif ont été adoptés au cours de l'automne. La plupart de ceux-ci sont déjà en vigueur, mais celui visant l'acquisition des taxis hybrides devrait l'être incessamment.

Un coup de pouce aux chauffeurs

Rejointe au téléphone, madame Dompierre a confirmé que le MTQ donnera un coup de

pouce aux chauffeurs qui seraient désireux de passer d'un véhicule traditionnel à un véhicule hybride. La ministre des Transports, Mme Julie Boulet, a bien l'intention d'encourager l'utilisation de véhicules hybrides dans l'industrie du taxi. Ce coup de pouce ne voudra pas dire qu'il y aura conversion massive à des véhicules moins énergivores. Comme dans tous changements de société, l'adoption des véhicules se fera lentement mais sûrement. Soulignons qu'il se vend 1,5 million de voitures et de camions chaque année au Canada et que seulement 1 % sont hybrides. Comme il n'y aura pas d'obligation pour les chauffeurs de se doter d'un nouveau type de véhicule, il faudra que ceux-ci y trouvent leur compte pour les inciter à adopter des voitures hybrides.

Prenons l'exemple de la Toyota Camry, un modèle très populaire auprès des chauffeurs (le quart des taxis à Montréal sont des Camry). La version hybride coûte près de 5 000 \$ de plus à l'achat. Le MTQ pourrait subventionner

TOYOTA
MONTRÉAL-NORD

329-0909
6767 Henri-Bourassa Est
toyotamontrealnord.com

**LUB EXPRESS TAXI :
PAS de rendez-vous...
PAS d'attente !**

**VENEZ VOIR
NOS NOUVEAUX PRIX RÉDUITS !**

**CAMRY 2008 : 25 800\$
CAMRY 2009
23 400\$**

+ nos spéciaux TAXI

- Service de financement sur place
- Pas d'attente
- Service V.I.P., etc...

La Toute nouvelle CAMRY 2009 vous attends

TOYOTA

SPEC629851

HYBRIDES PLUS ÉCOLOGIQUES

Avec la collaboration de
madame France Dompierre

2 000 \$. À cela s'ajoute la subvention de 1 500 \$ offerte par le Programme ÉcoAuto de Transports Canada. Le prix pour l'acquisition d'un taxi hybride n'est que d'environ 1 000 \$ de plus après subventions. L'intérêt pour les chauffeurs serait de se doter d'un véhicule qui consommerait relativement moins d'essence pour justifier l'utilisation d'un hybride. Au prix où est l'essence de nos jours, c'est une économie appréciable.

La situation à Montréal

Il n'existe que quatre voitures taxis hybrides à Montréal, toutes de marque Toyota Prius. Le gouvernement québécois et la Ville de Montréal devraient-ils légiférer pour que la flotte de voitures taxis devienne hybride? La différence majeure entre Montréal et d'autres villes, c'est la structure locale de l'industrie du taxi. À Montréal, on compte une majorité de chauffeurs-proprétaires. Il n'y a pas de grandes flottes de véhicules propriété de quelques individus. Autre point important à

considérer: la Ville de Montréal a toujours refusé d'imposer unilatéralement une solution ou une autre à l'industrie contrairement à ce qui se fait dans d'autres villes. La Ville préfère plutôt pratiquer la consultation par sa table de concertation. Une chose est sûre: la question des taxis hybrides fait l'objet de beaucoup de discussions au sein de cette table de concertation et les intervenants essaient de voir comment on pourrait favoriser l'adoption de véhicules moins polluants, hybrides ou autres.

Du côté du gouvernement québécois, là non plus l'habitude n'est pas d'imposer des solutions, mais bien plutôt d'offrir des programmes incitatifs comme le programme sur les véhicules hybrides.

La situation dans d'autres villes

On peut espérer qu'avec ces subventions, Montréal pourrait rejoindre d'autres villes nord-américaines ou de par le monde dans

l'adoption de ce genre de véhicule. À titre de comparaison, voici la situation dans quelques villes étrangères.

- ▶ À New York, on a adopté ce type de véhicules à bras ouverts. Il y a présentement environ 375 véhicules hybrides et un programme fera en sorte que la plupart des taxis seront hybrides d'ici quelques années.
- ▶ À Vancouver, le tiers de la flotte de taxis est composé de taxis hybrides.
- ▶ À Dubaï, au Moyen-Orient, des véhicules hybrides sont en service.
- ▶ À San Francisco, 40 véhicules hybrides sont en service et plusieurs autres devraient rouler hybride d'ici la fin de la décennie. Il faut dire aussi que la ville californienne compte également 100 véhicules roulant au gaz naturel. ▲

L'assurance Taxi Plus



Un taxi, c'est une entreprise, un outil de travail, une source de revenus. Et cela, **belairdirect** le comprend et vous le prouve avec son assurance sur mesure Taxi Plus.

Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent. Offre d'une durée limitée.

* Maximum de 750 \$ par réclamation.

** Rapport de police requis.

Une protection sur mesure.

- Jusqu'à 50 \$ par jour en compensation pour la perte d'utilisation de votre véhicule*
- Exemption de franchise en cas de délit de fuite** ou de perte totale
- 5 000 \$ pour les dommages aux biens confiés avec Taxi Cargo
- 60 000 \$ pour les dommages aux véhicules loués ou empruntés
- 1 million \$ en responsabilité civile des entreprises des propriétaires et/ou chauffeurs de taxi
- Service 24/7 pour réclamations urgentes

**OFFRE
EXCLUSIVE!**

REMISE DE 100 \$

belairdirect vous offre une remise de 100 \$ applicable sur votre franchise lors d'une réclamation, avec toute nouvelle police d'assurance taxi.

1 866.822.TAXI
1 866 822.8294

belairdirect.
assurance auto

CHAUFFEURS DE TAXI

VICTIMES D'AGRESSION

Plusieurs personnes ont poussé un soupir de soulagement quand on a rapporté dans les médias que le présumé auteur des agressions contre les chauffeurs de taxi s'était livré à la police. Les événements s'étaient déroulés entre le 8 et le 25 juin 2007. Cinq événements avaient été répertoriés sur le territoire de l'île de Montréal et deux à Laval. Les agressions étaient commises en début de nuit et l'un des suspects possédait une arme à feu.

Sous la menace et en utilisant la force physique, les suspects sommaient le chauffeur de taxi de leur remettre argent et cellulaire. Avant de prendre la fuite, ils arrachaient le micro de la radio du véhicule et aspergeaient à l'occasion le chauffeur de poivre de cayenne.

Plus précisément, voici le mode d'opérations le plus courant qui était retenu.

- ▶ Ils appelaient un taxi et quand le véhicule arrivait, ils battaient et menaçaient le chauffeur.
- ▶ Ou encore, un des suspects allait voir un taxi stationné et montait à bord. Arrivé à destination, l'autre suspect l'attendait et ils battaient alors le chauffeur même si ce dernier coopérait.

Portrait de l'industrie

Disons-le d'entrée de jeu : une agression contre un chauffeur de taxi est une agression de trop. C'est pour cette raison notamment que le Bureau du taxi et le service de police ont sensibilisé les chauffeurs et leur ont offert de la formation dans le passé.

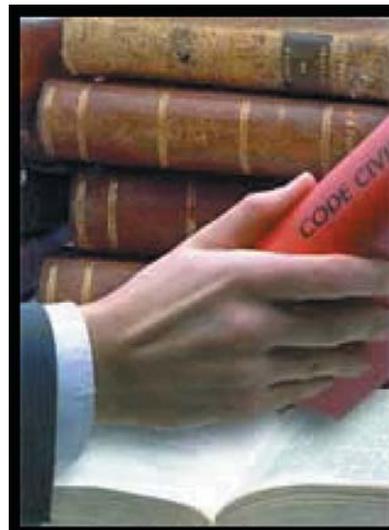
Toutefois, compte tenu des statistiques de déplacements en taxi qui sont extrêmement nombreux, force est de constater que le nombre d'agressions demeure tout de même très faible. Voici certains chiffres qui permettent de mettre les choses en perspectives.

- ▶ On compte 4 559 voitures de taxi sur l'île de Montréal.
- ▶ On compte 8 212 chauffeurs de taxi sur l'île de Montréal.
- ▶ Il se fait chaque année plus de 30 millions de courses, pour 45 millions de passagers.

Vois qualifiés (vois sous la menace)

- ▶ En 2005 : 64 vols
- ▶ En 2006 : 67 vols
- ▶ Si l'on établit une comparaison avec d'autres métiers qui présentent des similitudes avec le taxi, voici les chiffres de 2007 ▲

Types d'industrie	2005	2006	2007
Taxis	64	67	75
Dépanneurs	710	666	531
Stations-services	239	192	172



DE MAINS DE MAÎTRES, ILS VOUS OFFRENT LEURS SERVICES

M^e Jacques Carpentier et M^e Jean Chayer, avocats

Plus de 40 ans d'expérience dans l'industrie du TAXI/LIMOUSINE

- Transactions de taxi et/ou limousine (achat-vente)
- Représentations devant la CTQ et les tribunaux
- Immatriculations de sociétés et incorporations
- Ententes et contrats civils de tous genres
- Conseils et opinions juridiques
- Recouvrement

7333, place des Roseaies, bureau 202
Anjou (Québec) H1M 2X6

**SERVICE RAPIDE ET
PROFESSIONNEL**

M^e Carpentier
Tél.: 514 356-3336
Téléc.: 514 353-7204

M^e Chayer (soirs et week-ends)
Tél.: 514 788-8925 (soir 514 271-5612)
Téléc.: 514 543-6935

CEINTURE DE SÉCURITÉ LES CLIENTS NE S'ATTACHENT PAS

La question refait surface fréquemment : pourquoi les clients ne s'attachent-ils pas dans les taxis? Il n'existe pas à notre connaissance de statistiques précises à ce sujet, mais un fait s'impose : la grande majorité des clients ne s'attachent pas dans les taxis. Et pourtant, depuis le temps où la ceinture de sécurité fait partie de nos vies on pourrait croire...

Selon les statistiques de la Société de l'assurance automobile du Québec, 91 % des Québécois s'attachent dans leur voiture. Il a fallu plusieurs décennies de messages d'intérêt public pour imposer ce changement à la population, même si l'on note une tendance

au laisser-aller depuis quelque temps. Mais dans le cas des passagers des voitures taxis, la statistique est probablement inversée : 10 % s'attachent et 90 % ne le font pas. L'explication se trouverait-elle dans le fait qu'une course en taxi est généralement de courte durée et que la vitesse de croisière est peu élevée dans les rues de la ville? Pourquoi s'attacher dans ces circonstances?

Une bonne raison

Le danger d'accident est réel. La SAAQ rapporte que 2 000 taxis ont été impliqués dans des accidents au Québec et 386 personnes ont été blessées en 2006. Il y a fort à

parier que le nombre de personnes blessées aurait été moindre si les passagers avaient bouclé leur ceinture de sécurité. Comment inculquer la bonne habitude? Devrait-on cibler la clientèle du taxi via des campagnes publicitaires afin de convaincre les passagers de s'attacher? Une piste à suivre, certes.

Même si les chauffeurs de taxi bénéficient d'une exemption au code de sécurité routière, la loi est très claire en ce qui concerne la clientèle, il faut s'attacher. Que l'on soit dans la voiture d'un particulier ou dans une voiture taxi. ▲



Groupe Assurance
ELCO Inc.

Consultez nos Experts.

7475, boul. Newman, bureau 520 Lasalle (Québec) H8N 1X3

téléphone : [514] 766-7669
télécopieur : [514] 766-7270
sans frais : 1-800-567-5046

Programme conçu spécialement pour

- Propriétaires de taxi et leur famille
- Chauffeurs de taxi
- Dirigeants et employés des entreprises de taxi

Avantages

- Soumission immédiate par téléphone
- Service personnalisé
- Financement de prime disponible
- Paiement de l'indemnité dans un court délai

Assurances générales

- Automobiles privées
- Habitation
- Véhicules récréatifs
- Et plus encore !

JEUX

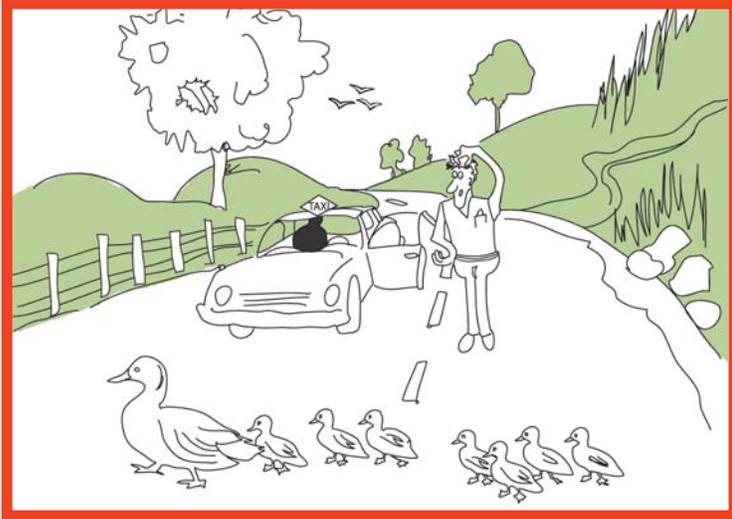
Faites aller vos méninges!

LE JEU DES

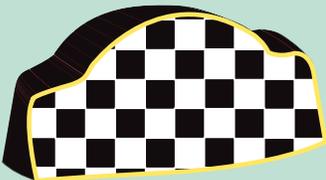


ERREURS

Notre artiste a commis 7 erreurs en recopiant le dessin à droite. Pouvez-vous les trouver?



SOLUTIONS – 1. Il manque une aile sur le premier caneton du deuxième groupe. – 2. Il manque une ligne à la ceinture du chauffeur de taxi. – 3. Il manque un poteau à la clôture. – 4. Il manque de l'herbe en bas à droite. – 5. Les oiseaux sont noirs. – 6. La porte de l'auto est moins large. – 7. Le passager n'est pas assis dans la même position.



MOTS CROISÉS

Horizontal • 1. Il vaut mieux le mettre avant de partir. – Maison de campagne en Provence. • 2. Perd son temps. – De même niveau. • 3. Court. – Aveuglent le conducteur. • 4. Argon. – Homme politique portugais. • 5. Parcourent les rues. • 6. Poètes. – Coule en Italie. • 7. Recouvrir. • 8. Liaison. – Platine. – Petit chien hargneux • 9. Odeur désagréable. – Coule en Afrique. • 10. Appendice pair des animaux. – A des ailes mais ne vole pas. • 11. Attachée. – Fait voir rouge. – N'a plus de secret pour le chauffeur de taxi. • 12. Vieilles têtes. – Déesse égyptienne.

Vertical • 1. Pour voir du pays. – Fait un peu de place. • 2. Mammifère marin. – Souvent bondé de touristes. • 3. Souvenir de voyage... – Société des Nations. – Enlevée. • 4. Dans la pipe. – Au fond de la bouteille. – Attirent les clients. • 5. Est toujours bruyant. – Somnifère naturel. • 6. Au Nigeria. – C'est-à-dire. • 7. Courent parfois les rues. • 8. Apaise la faim. – Lac des Pyrénées. – Personnel. • 9. A toujours sa place au cinéma. • 10. Reliques. – Vives mais passagères. • 11. Étanchent la soif. – Station. – Fait partie de lui. • 12. Possessif. – Défilent dans la rue.

SOLUTION EN PAGE 14

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1									■			
2							■					
3			■									
4		■		■								■
5											■	
6							■			■		
7		■		■								
8			■		■							
9	■							■				
10							■				■	
11				■					■			
12								■				

TAXI ADAPTÉ À OTTAWA



Les autorités municipales d'Ottawa ont décidé que le transport adapté par taxi ne sera plus le parent pauvre des transports collectifs de la Capitale nationale. Le conseil municipal a voté récemment pour apporter d'importantes modifications à la réglementation du taxi adapté. Un constat s'impose dès le départ : les normes régissant le transport adapté seront beaucoup plus sévères dorénavant. Un incident, en particulier, a été la goutte qui a fait déborder le vase. On se rappellera qu'une jeune femme handicapée, Sarah McCarthy était décédée de ses blessures après avoir été trainée sur une distance incroyable d'un kilomètre par une voiture taxi en novembre 2006. Le coroner avait formulé des recommandations importantes que les autorités d'Ottawa sont à mettre en place.

Les autorités ont décidé de donner un grand coup pour améliorer le service à la clientèle handicapée en octroyant 120 nouveaux permis au cours des trois prochaines années pour

LA VILLE APPORTE D'IMPORTANTES CHANGEMENTS

améliorer le service. C'est une des étapes d'un changement en profondeur de l'industrie du taxi dans la capitale canadienne. Lentement mais sûrement, pour que la vitesse des changements ne perturbe pas trop les revenus des chauffeurs.

En tout, 34 modifications sont proposées au Règlement sur les services de taxi. En voici quelques-unes.

- ▶ Exiger de chaque concessionnaire qu'il maintienne un pourcentage minimal de taxis accessibles à compter du 1^{er} octobre 2007.
- ▶ Exiger qu'un nombre minimal de taxis accessibles soient en service et puissent offrir du service sur demande en tout temps.
- ▶ Exiger du concessionnaire qui n'est pas en mesure de répondre immédiatement à une demande de service de taxi accessible qu'il dirige son client vers un autre concessionnaire.
- ▶ Exiger des chauffeurs de taxi accessibles qu'ils aident les clients ayant des incapacités, conformément au Règlement sur les services de taxi.

Finalement, d'autres mesures importantes seront adoptées, notamment le fait que les voitures devront avoir à bord un système de positionnement global et un système de caméras vidéo. ▲

COMMUNIQUÉ

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Numéro permanent

Depuis le 3 mars 2008, les permis de propriétaire de taxi comportent un numéro permanent, en plus du numéro habituel. Ce nouveau numéro sera le même durant toute la durée du permis, peu importe son évolution.

Le numéro permanent a été ajouté aux permis de propriétaire de taxi afin d'en faciliter le suivi, notamment lors d'un transfert.

Le titulaire de permis sera informé de ce nouveau numéro permanent lorsqu'il y aura une modification au permis. Un nouveau certificat lui sera alors remis.

Le numéro permanent peut être aussi consulté sur le site Internet de la CTQ : www.ctq.gouv.qc.ca. ▲

Commission
des transports

Québec 



Desjardins
Caisse Allard-Saint-Paul

Centre de services Saint-Paul
5599, rue Laurendeau, Montréal
(Québec) H4E 3W2

Siège social
2645 rue Allard
Montréal (Québec)
H4E 2L7

514-765-3577

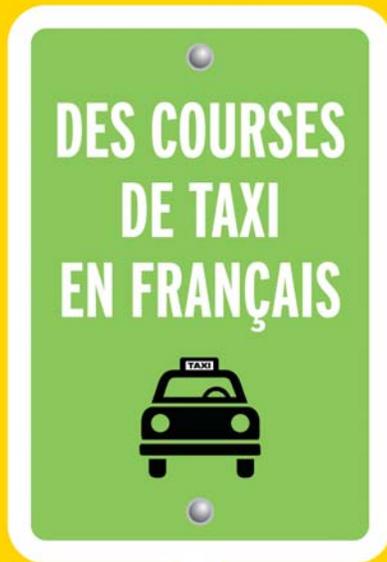
FINANCEMENT TAXI

depuis 30 ans

C'EST FACILE, INFORMEZ-VOUS!

PROFITEZ DE NOS RISTOURNES ET OBTENEZ AINSI DES RABAIS

514 765-3577



LE FRANÇAIS, AU QUOTIDIEN

La Charte de la langue française a pour objectif de faire du français la langue normale et habituelle, notamment du travail, du commerce, des affaires et des communications. Les consommateurs de biens et de services ont le droit d'être informés et servis en français au Québec.

Dans les faits, votre client peut s'attendre à ce que vous communiquiez avec lui en français. C'est son droit.

Pour toute question relative à la Charte de la langue française, prière de communiquer par téléphone avec l'**Office québécois de la langue française** ou de consulter son site Web.

Renseignements généraux : 514 873-6565
www.oqlf.gouv.qc.ca

À titre de travailleur et de travailleuse de l'industrie du taxi, vous avez aussi un rôle stratégique à jouer pour assurer le **respect du droit des citoyens d'être servis en français, mais aussi pour contribuer à ce que le français demeure la langue d'usage public au Québec.**

Rappelez-vous que c'est votre droit d'exiger de travailler en français et c'est aussi le droit de vos clients d'être servis dans cette langue.

Office québécois
de la langue
française

Québec

DES COURS DE FRANÇAIS... GRATUITS POUR LES GENS DE TAXI DE MONTRÉAL

Afin de faire route en français avec vos clients, plusieurs services gratuits sont mis à votre disposition.

Les centres d'auto-apprentissage ont été mis sur pied pour répondre aux besoins des personnes en emploi qui souhaitent améliorer leur connaissance pratique de la langue française.

Centre d'auto-apprentissage du français pour immigrants à Montréal

Centre d'intégration multi-services de l'Ouest-de-l'Île (CIMOI)
1870, boul. des Sources, bureau 101
Pointe-Claire (Québec) H9R 5N4
Téléphone : 514 697-0000

www.cimoi.com/premier4.html



Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles offre également des ressources en francisation.

Le Programme d'intégration linguistique du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles vise à soutenir la personne immigrante dans sa démarche d'apprentissage du français, langue seconde, afin qu'elle puisse s'intégrer à la société québécoise.

Le ministère soutient financièrement des organismes communautaires qui offrent des cours de français, langue seconde.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Renseignements généraux : 514 864-9191

www.micc.gouv.qc.ca

Le Fonds national de la formation de la main-d'œuvre et le Fonds régional de formation de la main-d'œuvre offrent la possibilité de subventionner des cours de français, à certaines conditions. À ce propos, vous pouvez contacter votre association ou votre syndicat qui communiquera avec un conseiller en emploi pour plus de détails.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Emploi Québec)

Renseignements généraux : 514 725-5221

www.emploi.quebec.net/francais/entreprises/loiformation/

Ce feuillet est distribué avec la collaboration du Bureau du taxi et du remorquage



Bureau du taxi et du remorquage

TAXI
BURROWES
COURTIERS D'ASSURANCES

Produit spécialement conçu et négocié
pour les **propriétaires de TAXI**

Voulez-vous

un bon prix ?
un service exceptionnel ?
un produit de qualité ?

Appelez pour obtenir une soumission ...
Comparez et surtout **économisez !**



BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

1-888-522-2661

BAISSE DU TAUX DE TPS ET RÉVISION DES TARIFS

EN MATIÈRE DE TRANSPORT PRIVÉ

Rappel des faits

Le 10 novembre 2007, la Commission des transports du Québec annonçait son intention de réviser les tarifs du transport par taxi, limousine et limousine de luxe en raison de la réduction du taux de taxe sur les produits et services (TPS) annoncée par le gouvernement fédéral. Le projet de loi C-28 propose d'abaisser de 6 % à 5 % le taux de la TPS. La loi est

sanctionnée le 14 décembre 2007 et la réduction de la TPS entre en vigueur le 1^{er} janvier 2008. La Commission va effectuer la révision du tarif à partir d'un calcul basé sur le modèle de la « course étalon ».

On réagit

Parce que la TPS et la TVQ sont intégrées dans les tarifs, ce changement de taxation a des conséquences directes sur les tarifs du transport privé (taxi, limousine). Un groupe de 4 intervenants de l'industrie : les Travailleurs autonomes du Québec, le Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi, un titulaire de permis à Québec et un propriétaire de limousine à Montréal demandent à la Commission de hausser les tarifs avant taxe de 1 % afin de maintenir les tarifs avec taxes à leur niveau actuel. Pour justifier leur demande de révision, le groupe invoque :

- ▶ une hausse de coûts d'exploitation ainsi qu'une économie de 800 000 \$ pour l'industrie, soit 100 \$ par propriétaire pour faire ajuster et vérifier le taximètre;
- ▶ l'impact des nouveaux tarifs calculés par taximètre représente une baisse de 1,2 % du prix d'une course étalon alors que le montant de la réduction de la TPS est de 1 %.

Demande de révision rejetée

La Commission rejette la demande de révision du groupe pour les raisons suivantes :

- ▶ les titulaires de permis n'ont pas subi de hausse dans le coût de l'utilisation de leur véhicule au cours de la dernière année;
- ▶ la baisse de la TPS permettra aux usagers d'économiser plus de 6,7 millions \$, ce qui comble largement la dépense de 800 000 \$ encourue par l'industrie pour faire modifier et vérifier les taximètres;
- ▶ la perte réelle représenterait un montant approximatif de 100 \$ pour l'année 2008.

La demande de permission de réviser la décision MPTC07-00398 du 8 janvier 2008 est rejetée. ▲



général taximètre inc

- **Vente et réparation de taximètres**
- **Installation de taximètres et radios**
- **Fabrication de lanternons**

**Général Taximètre Inc.
est mandataire de la CTQ**

NOUVEAU

- **Taximètre Pulsar, Silent 610 Lumitronic N-G**
- **Lanternon aimanté**
- **Installation de support pour vélo**
- **Installation d'attache-remorque**



**1258, Laurier Est
Montréal • Québec • H2J 1H1**

**Tél. : (514) 523-2681
Fax. : (514) 523-0113**

SOLUTIONS DE LA PAGE 12

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	C	O	M	P	T	E	U	R		M	A	S
2	A	T	T	E	N	D		E	G	A	L	E
3	R	A	S		T	E	M	P	E	T	E	S
4	A	R		L			E	A	N	E	S	
5	V	I	S	I	T	E	U	S	E	S		C
6	A	E	D	E	S		R		R		P	O
7	N		N		E	N	T	O	I	L	E	R
8	E	T		P	T		R	O	Q	U	E	T
9		R	O	U	S	S	I		U	E	L	E
10	P	A	T	T	E		E	M	E	U		G
11	L	I	E	E		I	R	E		R	U	E
12	A	N	E	S	S	E	S		I	S	I	S

DU CÔTÉ DES CONGRÈS

BCI Aerospace Aéromart Montréal 2008

8 et 9 avril
Palais des congrès
800 délégués

2008 North American YMCA Development Organization (NAYDO) Conference

9 au 12 avril
Fairmont le Reine Elizabeth
1000 délégués

2008 Annual Conference « Museums and the Web »

9 au 12 avril
Hilton Montréal Bonaventure
650 délégués

Congrès 2008 de l'Association des Courtiers et Agents Immobiliers du Québec (ACAIQ)

14 et 15 avril
Palais des congrès
1000 délégués

Salon International de l'Alimentation (SIAL) Montréal 2008

23 au 25 avril
Palais des congrès
1 500 délégués

17th Annual Canadian Conference on HIV/Aids Research

24 au 27 avril
Fairmont le Reine Elizabeth
500 délégués

2008 American Helicopter Society International (AHS) Forum

29 avril au 1er mai
Palais des congrès
2000 délégués

2008 Medical Education Conference of the Association of Faculties of Medicine of Canada

3 au 7 mai
Centre Sheraton
500 délégués

2008 Annual Conference of the International Communication Association

22 au 26 mai
Centre Sheraton
1600 délégués

2008 National Education Conference of the Community and Hospital Infection Control Association (CHICA Canada)

29 mai au 5 juin
Palais des congrès
500 délégués

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

INFORMATION TOURISTIQUE

514 873-2015 / 1 877 BONJOUR (266-5687)
www.tourisme-montreal.org

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

www.tourisme-montreal.org/evenements

DEUX BUREAUX DE RENSEIGNEMENTS TOURISTIQUES

Bureau d'accueil touristique Vieux-Montréal
174, rue Notre-Dame Est

Renseignements et publications

Guide touristique, Carte touristique bilingue, Carte touristique d'autobus et du métro, Carte musées Montréal, etc. Toutes ces publications sont disponibles dès aujourd'hui.

Centre Infotouriste

1255, rue Peel

Renseignements et publications

Réservation de chambres d'hôtel, visites guidées, bureau de change, croisières, agences de voyages, location de voitures, Guide touristique, Carte touristique bilingue, Carte touristique d'autobus et du métro, Carte musées Montréal, etc. On peut aussi s'y procurer les publications du Ministère du Tourisme du Québec. ▲



La formation Taxi Ambassadeur fait peau neuve !

Oubliez la formation classique Taxi Ambassadeur qui se déroulerait jusqu'à ce jour entre quatre murs. Dès le mois de mars prochain, tous les chauffeurs de taxi qui s'inscriront à ce programme (obligatoire pour desservir l'aéroport Montréal-Trudeau) bénéficieront d'un tour de ville en autocar, offert par des guides touristiques accrédités. Pour une fois, laissez-vous transporter !

à la
Montréal
TOURISME-MONTREAL.ORG

En collaboration avec le Bureau du taxi et du remorquage de la Ville de Montréal

Les petites annonces

PROPRIÉTAIRE RECHERCHE

Chauffeur quart de jour, Pontiac VIP avec Camry 2005. ☎ 514 313-8299

Chauffeur demandé, single Hochelaga-Diamond-Boisjolie. ☎ 514 388-1000

Ernest cherche chauffeur sérieux jours/nuits, voiture neuve A-05. ☎ 514 355-0872 ou 438 777-4605

Chauffeur de jour et fin de semaine demandé. Contacter Suzette Pognon. ☎ 514 655-4021 ou Ben-Oni Altini 514 836-4021

Max P. cherche chauffeur, quart de soir, Taxi Hochelaga T11. ☎ 514 326-6460 ou 514 222-8093

Jean loue son taxi Pontiac VIP de soir. ☎ 514 237-5767

Eddy cherche un chauffeur A11 ou Champlain. ☎ 514 898-4686 ou 514 898-4686

M. Mohammed cherche chauffeur de jour T11. ☎ 514 802-5646

Joseph Lubain cherche chauffeur de jour/soir. ☎ 514 241-8955 ou 514 924-4976

Claude Brien cherche chauffeur. ☎ 514 522-2202

CHAUFFEUR RECHERCHE

Nasir Mahmood cherche voiture de jour, fin de semaine. ☎ 514 731-3996 ou 514 892-3996

Ahmed cherche taxi à louer jour ou soir. ☎ 514 722-7056

Chikri cherche voiture de jour A-11 ou A-0. ☎ 514 324-8585 ou 514 660-8522

Lesly cherche taxi, fin de semaine ou mercredi au samedi, si vous partez en vacances. ☎ 514 298-4825

Cherche taxi à louer 3 jours semaine de jour, mardi au jeudi. Femme. ☎ 514 475-7143

Abdel cherche taxi à louer A-11, fin de semaine de jour. ☎ 514 735-4901 ou 514 736-5171

Abdelkader cherche taxi à louer de soir, 5 ou 6 jours semaine. ☎ 514 272-0591

Mamoud cherche taxi à louer de soir. ☎ 514 581-7047

Daho Tayeb cherche taxi A-11 single à louer, semaine. ☎ 514 232-6431 ou 514 232-6931

M. Majid cherche voiture T11, fin de semaine : vendredi et samedi nuit / dimanche jour. ☎ 514 651-9896

PERMIS À VENDRE

Jamal, Permis Taxi à vendre A-11. ☎ 514 992-0418

Permis Taxi A-11, Impala 2004, 239 000 \$. ☎ 514 444-0532

AUTRES

Répartiteur demandé. Bonne connaissance de la ville de Montréal. Temps plein. Contacter Check Toula. ☎ 450 691-1654 poste 235. Fax : 450 691-5986



Rédaction
Béatrice Miszczak
Bureau du taxi et du remorquage
Ville de Montréal

Production graphique
Cécile Dion

Impression
Presse papiers

Taxi Le Journal est publié par le
Bureau du taxi et du remorquage
de la Ville de Montréal
4949, rue Molson
Montréal (Québec)
H1Y 3H6

Tél. : 514 280-6600
Fax : 514 280-6596

Taxi Le Journal est imprimé à
5000 exemplaires, 4 fois l'an,
et distribué gratuitement aux
chauffeurs de taxi de l'île de
Montréal.

ISSN 1480-6193

CHASSÉ TOYOTA

Venez essayer la toute nouvelle Camry 2009

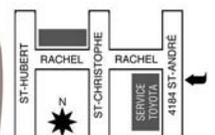
LUB EXPRESS

Aucun rendez-vous.
Aucune attente.

20%
de rabais sur la main d'oeuvre

15%
de rabais sur les pièces

10%
de rabais sur les pneus



Au coeur du
centre-ville
de Montréal

chassetoyota.com, 819 Rachel Est, Montréal, coin ST-Hubert 514 527.3411

ACHETER UN PERMIS DE TAXI. UN PROJET PLUS RÉALISABLE QUE JAMAIS !

1000
www.richardup...
rethoX extra
514-3454

fabrication
caniques sou-
dustrie lourde.
pieds de sur-
ent complet.
té pour jeune
associé.
-2999

de vente
vendre

Khoury

AMAD KHOURY,
35 ANS,
HOMME VAILLANT
RECHERCHE
PERMIS DE TAXI

514 382-6096

SERVICES
OFFRES D'EMPLOI

J
PR
D
• E
• P
• C

Vous souhaitez faire l'acquisition d'un permis de taxi ?

Faites comme Amad Khoury et profitez du **nouveau programme Accès taxi.**

Principale institution prêteuse dans le secteur du taxi, la Caisse Desjardins Cité-du-Nord de Montréal dispose d'une équipe d'experts aptes à vous accompagner dans la réalisation de votre projet. Toujours à l'écoute de vos besoins, la caisse offre maintenant des conditions plus avantageuses que jamais. Informez-vous, vous avez tout à y gagner.

Communiquez avec nous ou consultez notre site : www.citedunord.com/taxi

CENTRE DE SERVICES SAINTE-CÉCILE
300, rue de Castelneau Est
Montréal (Québec) H2R 1P7

514.382.6096

 **Desjardins**
Caisse Cité-du-Nord
de Montréal

HEUREUSEMENT À MONTRÉAL

NOS TAXI NE SONT PAS TOUS PAREILS!

TROUVEZ LE VOTRE!

Parmi nos 3 000 véhicules dont 400 de prestige ou place une commande précise... On le trouvera pour vous!

VOTRE OFFRE EXCLUSIVE:

PROPRIÉTAIRES, CHAUFFEURS, RÉPARTITEURS

Antirouille gratuit à l'achat d'un véhicule (valeur de 289\$) et jusqu'à 2 inspections réglementaires (valeur de 170\$). 100\$ de réduction sur l'achat d'un H3. Détails en mégacentre



BUICK CENTERY 2004
79 591 km - Auto - CD - A/C - T.équipée

30 JOURS
8 995\$
814873



CHEVROLET MALIBU 2006
50 663 km - Auto - CD - A/C

30 JOURS
10 992\$
813399



CONCORDE LXI 2004
77 460 km - Auto - T.ouvrant - T.équipée

30 JOURS
9 995\$
814276



NISSAN ALTIMA 2004
84 146 km - Auto - CD - A/C - T.équipée

30 JOURS
10 995\$
814906



TOYOTA COROLLA 2006
62 587 km - Auto - CD - A/C

30 JOURS
12 992\$
812005



HONDA ACCORD LX-G 2005
71 017 km - Auto - CD - A/C - T.équipée

30 JOURS
15 792\$
811768



TOYOTA CAMRY 2007
50 976 km - Auto - CD/MP3 - A/C - T.équipée

30 JOURS
18 450\$
814847



TOWNCAR SIGNATURE 2006
24 094 km - Auto - T.équipée - S. Chauffants

30 JOURS
27 992\$
812030

H GREGOIRE

LE MÉGACENTRE AUTO DU CANADA

PRIVILÈGE D'ÉCHANGE 30 JOURS



WWW.HGREG.COM 1-866 GREGOIRE FINANCEMENT SUR PLACE! 1^{ER}, 2^E ET 3^E CHANCE AU CRÉDIT!

- 625, RUE DUBOIS, ST-EUSTACHE
- 1310, BOUL. TASCHEREAU, LONGUEUIL
- 7300, RUE NOTRE-DAME OUEST, TROIS-RIVIÈRES
- 2470, BOUL. CURÉ-LABELLE, LAVAL
- 1840, CHEMIN CHAMBLY, CARIGNAN
- 4901, RUE JEAN-TALON OUEST, MONTRÉAL

POSTES CANADA
CANADA POST
Port payé Postage paid
Poste-publications Publications Mail
40845010